

SPIC LA FERME DU MANET

61 Avenue du Manet, 78180 Montigny-le-Bretonneux

**COMPTE RENDU D’AFFICHAGE COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL
D’ADMINISTRATION**

Du mercredi 02 octobre 2024

Le Conseil d’Administration de la régie personnalisée « La Ferme du Manet », légalement convoqué le mardi 24 septembre 2024, s’est réuni à la Ferme du Manet. Il a été mis en place une séance sous la présidence de Monsieur Bruno BOUSSARD.

Présents : M. BOUSSARD, , M.PLUYAUD, Mme THAREAU, Mme ISSARTEL, M. PUIS, Mme GARNIER, M. NADEAU, Mme LAVENANT, M. CRETIN, M. HAREL, Mme TOUSSAINT

Représentés : Mme ALMEIDA (Pouvoir à M.BOUSSARD),

Excusés : Mme DIZES , M. LE DORZE,

Absents : Mr MOREIRA, M. TORBAY, M. CACHIN

Administration : M. MORIN

Madame GARNIER est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**DM N°2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024
BUDGET SPIC « FERME DU MANET »**

Adoption du Procès-verbal du Conseil d'administration du 04 avril 2024

► Vote à l'unanimité

1/ DMN°2 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 BUDGET SPIC « FERME DU MANET »

Le Conseil d'administration,

Vu la loi N°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52;

Vu la délibération n°125/2020 du 09/11/2020 du conseil municipal de la Ville de Montigny-Le-Bretonneux portant création de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée d'un service public industriel et commercial (SPIC) « La Ferme du Manet » ;

Vu la délibération n° 12/2023 du 19/12/23 adoptant le Budget Primitif 2024 SPIC « la Ferme du Manet » ,

Vu la nécessité d'ajuster les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'exercice 2024 liées à la pleine reprise des activités de la Ferme du Manet après la crise sanitaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

D'adopter le budget Supplémentaire 2024 qui se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	63 824,29	63 824,29
Investissement	581 856,22	581 856,22
TOTAL	645 680,51	645 680,51

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le président quitte la salle pour permettre aux membres du conseil de voter sur le BS 2024.

Question de M. Nadeau :

« Accordons-nous une priorité à un type de secteur d'activité entre les congrès, les séminaires ou l'événementiel ? »

Réponse de M. Morin :

« Non, il n'y a pas de priorité particulière. Toutefois, les congrès étant généralement réservés bien à l'avance, il nous arrive plus souvent de devoir refuser des séminaires ou des événements car nous sommes complets, plutôt que l'inverse. »

Le président quitte la salle pour permettre aux membres du conseil de voter sur le BS 2024.

► Vote : Unanimité

LA SEANCE EST LEVEE A 19H40

Le Président soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du mercredi 02 octobre 2024 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil d'administration au cours de cette séance, a été affiché par extrait le jeudi 03 octobre 2024 sur le site internet de la Ferme du Manet www.fdm78.fr .